

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020



Compte rendu affiché le **15 OCT. 2020**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 octobre 2020
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2020_090

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

CONVENTION ENTRE LA
VILLE DE CALUIRE ET
CUIRE, L'U.S.E.P. CALUIRE
ET L'U.S.E.P. 69 -
RENOUVELLEMENT

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme CRESPIY, M.
COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme
HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GOYER, M.
TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON,
Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT,
M. GERBEAUX, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme
HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC, M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M.
MATTEUCCI
Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), Mme CROUZET (par proc. à M.
THEVENOT), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), M. MANINI (par proc. à Mme
CRESPIY), M. JOINT (par proc. à M. COUTURIER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **15 OCT. 2020**

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20201012-D2020-090-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

La Ville de Caluire et Cuire, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (U.S.E.P.) de Caluire, l'U.S.E.P. 69, et l'Education Nationale collaborent depuis de nombreuses années afin de garantir aux enfants scolarisés à Caluire et Cuire un accès à des activités sportives variées et de qualité.

Cette collaboration fait l'objet de plusieurs conventions :

- une convention cadre relative à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles de Caluire et Cuire ;
- une convention relative à l'Attestation de Première Education à la Route (APER) ;
- une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements et de personnels municipaux dans le cadre des activités de l'U.S.E.P.

Cette dernière convention, conclue le 18 février 2019, arrivant à échéance, il convient de la renouveler, pour les années scolaires 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023, afin de poursuivre et consolider ce partenariat.

Pour rappel, l'U.S.E.P. est la principale fédération sportive scolaire de France. C'est un mouvement fondé sur les valeurs de la Ligue de l'Enseignement : la laïcité, la citoyenneté, la solidarité.

La Ville met à disposition de l'U.S.E.P. les équipements sportifs en fonction de leurs disponibilités, et assure l'entretien du parc de vélos. Les ETAPS (Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives) municipaux participent à l'organisation de sorties, rencontres scolaires et diverses activités sportives (sorties vélos, cross des écoles, etc...).

Le renouvellement de la convention cadre relative à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles de Caluire et Cuire et de la convention relative à l'Attestation de Première Education à la Route (APER) est également soumis aujourd'hui à l'approbation du Conseil Municipal par rapports séparés.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée entre la Ville, l'U.S.E.P. de Caluire et Cuire et l'U.S.E.P. 69,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 15 OCT. 2020
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE



LE MAIRE
Philippe COCHET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.